



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **première réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2025-2026, tenue le jeudi 18 septembre 2025, à 12 h 30, à la salle JE-1150, Annexe Judith-Jasmin, 1, rue Saint-Denis.

Ordre du jour

- 1. Élection à la présidence d’assemblée
- 2. Adoption de l’ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2024-2025 tenue le 28 mars 2025
- 4. Assemblée d’élections aux instances du SPUQ : 2 postes au Conseil exécutif
 - 4.1 Faculté des arts : 1 poste de professeur·e provenant de la Faculté des arts (Toutes les personnes professeurs de cette faculté ont droit de vote)
Candidature reçue :
 - 4.2 Faculté des sciences : 1 poste de professeur·e provenant de la Faculté des sciences (Toutes les personnes professeurs de cette faculté ont droit de vote)
Candidature reçue : Christophe Reutenauer, Département de mathématiques
- 5. Informations
 - 5.1 Informations du Comité exécutif
 - 5.2 Informations des autres comités
- 6. Réduction de l’espace de stockage des données
- 7. Le génocide à Gaza, la solidarité internationale et le ralliement autour de la flottille humanitaire *Sumud*
- 8. Divers
- D. Dépôt de documents
 - D. 1 Résolution du Conseil exécutif du SPUQ 2024-2025
 - D. 2 Liste des dons et appuis du SPUQ 2025-2026
 - D. 3 Dégrèvements SPUQ 2025-2026
 - D. 4 Liste des griefs en cours
 - D. 5 États des désignations du SPUQ aux comités institutionnels

Présences

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Dominique Sirois
	Danse	
	École de design	Philippe Lupien Louise Pelletier
	École supérieure de théâtre	
	Études littéraires	Véronique Hébert
Communication	Histoire de l’art	Monia Abdallah Carla Francisco
	Musique	Vincent Laurin-Pratte
	Comm. sociale et publique	Alexandre Coutant Vincent Fournier Saaz Taher
	École de langues	Sebastian Döderlein Emily Rosales
	École des médias	Monica Soto Kathleen Lévesque Philippe-Antoine Lupien
Science politique et droit	Science politique Sciences juridiques	Simon Hogue Marie Carpentier Martin Gallié Maxine Visotzky-Charlebois
Sciences	Chimie Informatique	Laurent Cappadocia Quentin Stiévenart Maximilian Schiedermeier

Syndicat des professeurs et professeures de l’Université du Québec à Montréal

Sciences de l'éducation	Mathématiques	Sabrina Héroux Doris Jeannotte
	Sciences biologiques Sciences de l'activité physique Sc. de la Terre et de l'atm.	Patrick Grenier
	Didactique	Chantal Breault Agnès Deprit
	Didactique des langues	Eleonora Acerra Rachael Lindberg
	Éduc. et form. spécialisées	Isabelle Atkins Audrey Dahl Vitor Matias Barbara Pentimalli
	Éducation et pédagogie	
	Analytique, opérations et technologies de l'information Études urbaines et touristiques	Frédéric Quesnel Daniel Tomiuk Nicolas Lavoie Anne-Marie Veillette
	Finance	Ahmad Al-Haji Hamza Olfa
	Management	Ali Azouz Véronique Nault
	Marketing	Hélène Cherrier François Marticotte Julien Troiville
Sc. de la gestion	Organisation et ress. humaines	Benoît Cherré Patrick Groulx Valérie Martin Julie Rijpens Turki Sondes
	Sciences comptables	Laure Célérier Dominic Cyr Benoit Jarige
	Sciences économiques	Arnaud Dellis Florian Mayneris
	Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	Robert Desmarteau
	Géographie Histoire	Jean-François Palomino Julia Poyet
	Linguistique	Heather Newell Lefteris Paparounas
	Philosophie Psychologie Sciences des religions Sexologie Sociologie Travail social	Marie-Alexia Allard Leila Celis Isabelle Ruelland

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Geneviève Hervieux
	1 ^{re} vice-présidente	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-président	Frédéric Fournier
	3 ^e vice-président	Alejandro Lorite
	4 ^e vice-présidente	Audrey Gonin
	Trésorier	
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin
Représentantes, représentants de faculté	Arts	
	Communication	Jean-Marie Lafortune
	Science politique et droit	Rémi Bachand
	Sciences	
	Sciences de l'éducation	

Faculté	Département	Nom
Communication	Comm. sociale et publique École des médias	Thomas Maxwell Roland-Yves Carignan
Éducation	Éducation et pédagogie	Pascal Ndinga
Gestion	Management	Guy Cucumel
Sciences	Mathématiques	Christophe Reutenauer Roxane Turcotte

1. Élection à la présidence d’assemblée

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Rémi Bachand, Mathilde Cambron-Goulet est élue présidente d’assemblée.

La présidente d’assemblée rappelle les règles de fonctionnement de l’assemblée syndicale.

2. Adoption de l’ordre du jour

La présidente d’assemblée invite les participant·e·s à prendre connaissance du projet d’ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Ordre du jour révisé

- 1. Élection à la présidence d’assemblée
- 2. Adoption de l’ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2024-2025 tenue le 28 mars 2025
- 4. Assemblée d’élections aux instances du SPUQ : 2 postes au Conseil exécutif
 - 4.1 Faculté des arts : 1 poste de professeur·e provenant de la Faculté des arts (Toutes les personnes professeurs de cette faculté ont droit de vote)
Candidature reçue :
 - 4.2 Faculté des sciences : 1 poste de professeur·e provenant de la Faculté des sciences (Toutes les personnes professeurs de cette faculté ont droit de vote)
Candidature reçue : Christophe Reutenauer, Département de mathématiques
- 5. Informations
 - 5.1 Informations du Comité exécutif
 - 5.2 Informations des autres comités
- 6. Réduction de l’espace de stockage des données
- 7. Le génocide à Gaza, la solidarité internationale et le ralliement autour de la flottille humanitaire *Sumud*
- 8. Divers
- D. Dépôt de documents
 - D. 1 Résolution du Conseil exécutif du SPUQ 2024-2025
 - D. 2 Liste des dons et appuis du SPUQ 2025-2026
 - D. 3 Dégrèvements SPUQ 2025-2026
 - D. 4 Liste des griefs en cours
 - D. 5 État des désignations du SPUQ aux comités institutionnels

Sur proposition de Heather Newell, appuyée par Emily Rosales, le projet d’ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2024-2025, tenue le 28 mars 2025

Sur proposition de Doris Jeannotte, appuyée par Benoît Cherré, le procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2024-2025, tenue le 28 mars 2025, est adopté sans modification.

4. Assemblée d'élections aux instances du SPUQ : 2 postes au Conseil exécutif

4.1 Faculté des arts : 1 poste de professeur·e provenant de la Faculté des arts

4.2 Faculté des sciences : 1 poste de professeur·e provenant de la Faculté des sciences

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Monica Soto, Mathilde Cambron-Goulet est élue présidente d'assemblée. Sur proposition de Mathilde Cambron-Goulet, appuyée par Benoit Jarige, Catherine Gosselin est élue secrétaire d'élections.

Sur proposition d'Heather Newell, appuyée par Julien Troiville, Isabelle Atkins et Audrey Dahl sont élues scrutatrices.

Lecture de la liste officielle de candidature

Faculté des sciences

Christophe Reutenauer, Département de mathématiques

Faculté des arts

Aucune candidature.

La présidente d'élections demande si une autre personne souhaite se présenter à l'un ou l'autre de ces postes. Personne ne se manifeste et la période de mise en candidature est close.

Le candidat dispose de trois minutes pour présenter sa candidature, puis l'assemblée procède au vote à scrutin secret

Déclaration des résultats

La présidente d'élections déclare le résultat suivant :

8 pour
0 contre
0 abstention

Christophe Reutenauer est déclaré élu.

5. Informations

5.1 Informations du Comité exécutif

La présidente, Geneviève Hervieux, annonce son retour de sabbatique. Elle remercie Alejandro Lorite d'avoir assuré l'intérim en son absence, de même que les membres du Comité exécutif pour le travail effectué au cours de la dernière année alors que l'équipe était à effectif réduit.

Frais indirects de recherche

La présidente rappelle les démarches effectuées à la suite de l'adoption d'une résolution du Conseil syndical au mois de mars dernier sur le soutien aux personnes professeures pour accomplir le travail de recherche et de création dénonçant, entre autres, le manque de transparence perçu par les personnes professeures dans la gestion et l'utilisation des frais indirects de recherche de la part de l'administration de l'UQAM. Quelques semaines plus tard, ce sujet a été abordé dans le cadre d'une journée d'information organisée par la vice-rectrice à la Recherche, à la création et à la diffusion.

Changement de dates aux calendriers universitaires

La présidente souligne le succès des efforts concertés de la part des assemblées départementales et du Conseil syndical pour que soit reportée la date du début de la session d'hiver dans le calendrier universitaire 2025-2026. Les démarches auprès de la vice-rectrice à la Vie académique ont permis aux instances d'établir une règle pour la planification du calendrier universitaire afin de s'assurer que la date du début de la session d'hiver laisse un temps raisonnable pour finaliser la session d'automne et préparer la session d'hiver.

Mobilisation contre le projet Berri 2

La présidente souligne le travail soutenu de mobilisation de la communauté uqamienne et du Quartier latin pour empêcher Hydro-Québec de construire un nouveau poste de transformation électrique, Berri 2, sur le site de la Grande Bibliothèque. Elle remercie toutes les personnes professeures pour leur solidarité et leur mobilisation dans cette démarche citoyenne fructueuse.

Situation financière de l'UQAM

Geneviève Hervieux rapporte les propos du recteur, Stéphane Pallage, publiés dans *Le Devoir*, révélant que, malgré la situation financière précaire de l'UQAM, le budget 2025-2026 ne sera pas déficitaire en raison de la surcapitalisation du régime de retraite de l'UQ. Cette déclaration a semé l'inquiétude chez quelques collègues et le SPUQ a reçu plusieurs courriels demandant des explications sur les propos du recteur.

La présidente apporte des précisions à ce sujet, mais explique tout d'abord que le RRUQ (Régime de retraite de l'Université du Québec) regroupe les personnes professeures, le personnel de soutien et les cadres au sein des constituantes formant le réseau de l'Université du Québec. Tous les employeurs et les travailleurs, travailleuses des constituantes cotisent à valeur égale au RRUQ. On apprend que le taux de rendement exceptionnellement élevé du régime a permis d'absorber une partie de la contribution de l'employeur et, par conséquent, laisse une marge de manœuvre à l'UQAM pour atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année 2025-2026. La présidente interprète cette déclaration du recteur comme un message destiné à la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Martine Biron, au sujet du sous-financement chronique des universités québécoises publiques. Elle invite les membres à contacter le trésorier du SPUQ, Matthieu Dufour, pour obtenir plus d'informations sur le RRUQ.

Frais de poursuite aux études de cycles supérieurs

La présidente mentionne l'annonce publique des frais de poursuite aux études de cycles supérieurs alors que la communauté étudiante ne semble pas encore avoir été informée de ce fait. On apprend que cette hausse s'applique dès la session d'automne 2025. Geneviève Hervieux souhaite recueillir l'information qui justifie l'augmentation des frais de poursuite aux études de cycles supérieurs auprès de la direction de l'UQAM et consulter les associations étudiantes et les syndicats de l'UQAM pour identifier les actions à entreprendre en raison de l'impact négatif de cette mesure sur la poursuite des études.

Courriels de la direction

La présidente évoque le récent *Info institutionnelle*, signée La direction, s'adressant notamment aux membres du corps professoral pour demander de convenir d'aménagements avec ses étudiantes et étudiants en raison des horaires restreints de transport en commun dus à la grève des travailleurs, travailleuses de la Société de transport de Montréal (STM). Geneviève Hervieux estime que ce message crée de la confusion et le chaos au sein de la communauté, car il s'apparente à une directive, ce qui est contraire aux valeurs de l'UQAM, où les décisions académiques se prennent notamment au sein des comités de programmes, des assemblées départementales et de la Commission des études. Elle rappelle que les professeures, professeurs jouissent de la liberté académique et d'une autonomie professionnelle permettant d'exercer un jugement professionnel pour adapter leur enseignement selon les circonstances rencontrées. Geneviève Hervieux rapporte que des personnes professeures ont consulté le Syndicat au sujet de l'obligation de suivre les recommandations – directives – transmises dans l'*Info institutionnelle*. Elle déplore que la teneur du message signé La direction fait craindre des représailles pour quiconque n'aménagerait pas son enseignement afin de satisfaire les personnes étudiantes.

De plus, la présidente se désole du caractère antisyndical à peine caché de cette *Info institutionnelle* et rappelle qu'il s'agit du deuxième message de la direction sur la grève à la STM. À titre d'exemple, Geneviève Hervieux évoque l'Info Direction du

mois de juin dernier, une directive, cette fois signée par la vice-rectrice à la Vie académique (VRVA) et la vice-rectrice au Développement humain et organisationnel (VRADHO) demandant aux profs de recourir à l'enseignement à distance en raison de la grève à la STM. Le président intérimaire, Alejandro Lorite, a réagi rapidement en écrivant une lettre aux vice-rectrices dénonçant cette pratique, soit l'envoi de lignes directrices, alors que cela est contraire à la culture uqamienne; un message de la direction qui se veut bienveillant, mais qui constitue un glissement vers un nouveau modèle de fonctionnement, un modèle de gestion qui se verticalise. On apprend que le SPUQ n'a reçu aucune réponse de la part des vice-rectrices ni même un accusé de réception. La présidente fait la lecture de quelques extraits de la lettre envoyée au mois de juin :

« J'y rappelais les propos de notre recteur, Stéphane Pallage, au sujet des modalités d'enseignement, et notamment le fait qu'il « revient aux comités de programme(s), composés de membres du personnel enseignant et d'étudiantes et d'étudiants, de déterminer ces modalités en collaboration avec les départements concernés »

(...)

« J'aimerais donc ici réitérer qu'au regard des règlements institutionnels et des pratiques de l'UQAM, les personnes professeuses et les personnes chargées de cours sont responsables de leur enseignement dans les limites des modalités fixées par les comités de programme(s) en application de ces règlements. »

(...)

« [Il s'agit] d'un glissement en apparence anodin, mais un glissement de plus, dans l'attribution des rôles au regard de la gestion des activités académiques. (...) [Ainsi, l'administration] s'approprie une autorité qu'il n'a pas réglementairement, et que nombre de personnes qui reçoivent de telles « invitations » vont les traiter comme des consignes ou des directives, ce qui constituerait alors un bris effectif dans le fonctionnement réglementaire des Facultés en matière de gestion académique. »

(...)

« (...) les messages de cette nature visent dans les faits à contourner les effets perturbateurs de la grève de la STM. En ce sens, au-delà des questions de liberté académique des personnes enseignantes, cette invitation, qui aura été perçue comme une consigne, interfère certainement avec les moyens de pression syndicale du personnel de la STM; mais elle interfère plus largement avec les élans possibles de solidarité auxquels l'exercice de ces moyens de pression ouvre la porte auprès des personnes qui sont mises en difficulté par la grève. Pour l'UQAM, son histoire, sa mission et ses valeurs, ce message social est particulièrement malheureux. »

Relations intersyndicales

La présidente mentionne que la tenue de plusieurs rencontres avec les syndicats et associations de l'UQAM au cours de l'année dernière a permis de renforcer la collaboration intersyndicale. Elle estime que cela a facilité le dialogue sur l'enseignement en ligne (EEL) avec le SPPEUQAM. Plus spécifiquement, on apprend que le SPPEUQAM a laissé en suspens la question de l'EEL lors de la négociation de leur convention collective. Par ce geste, le SPPEUQAM a souhaité que la Commission des études (CE) se prononce sur cette modalité d'enseignement, mais a spécifié que la discussion devait se faire avant la date d'échéance de leur convention collective, soit le 31 décembre 2025. Geneviève Hervieux mentionne qu'un travail effectué en amont avec le SPPEUQAM a permis de trouver les points de convergence entre nos deux syndicats au regard de l'enseignement en ligne, ce qui a permis au SPPEUQAM de présenter à la CE un projet de résolution comprenant les paramètres de leurs demandes tout en insistant sur l'importance de la cohérence institutionnelle tant pour l'enseignement que pour l'apprentissage. Le projet de résolution demande à la CE de créer un sous-comité ayant le mandat de faire un état des lieux du développement de l'enseignement en ligne depuis la pandémie (h2020) puis de proposer des grandes orientations institutionnelles sur les modalités

d'enseignement à l'UQAM, identifier des balises permettant de prioriser l'enseignement en présence et recommander des balises permettant aux comités de programmes de trouver un équilibre entre l'enseignement en présence et l'enseignement en ligne. On apprend que le commissaire Patrick Forget, professeur au Département des sciences juridiques, siégera à ce sous-comité.

Assemblée générale extraordinaire : 23 octobre

La présidente annonce la tenue d'une assemblée générale extraordinaire le 23 octobre prochain, lors de laquelle les personnes professeurs seront appelées à discuter d'une augmentation de la cotisation syndicale. Geneviève Hervieux demande aux membres du Conseil de promouvoir la participation des collègues à cette réunion. Elle rappelle que le sujet a été abordé lors de l'assemblée générale du mois d'avril dernier, et que des demandes de documentation avaient été formulées. On apprend que le trésorier s'efforce de pouvoir répondre à cette demande et le fera certainement à l'occasion de l'assemblée du 23 octobre.

Actualités au cours de l'été : grève et lockout chez des collègues professeur·e·s

La présidente aborde le retrait des résolutions d'appuis aux collègues de l'Université Dalhousie et de l'Université de Saint-Boniface de l'ordre du jour de la réunion. On apprend que les collègues de l'Université Dalhousie ont été mis en lockout le 20 août dernier et, à cet égard, le Conseil exécutif avait préparé la semaine dernière une résolution, mais une entente a été ratifiée depuis. Par ailleurs, la négociation de la convention collective des profs de l'Université de Saint-Boniface s'est avérée difficile, mais une entente est intervenue récemment. La présidente réaffirme la solidarité du SPUQ envers les collègues des autres universités.

Embauche de personnes professeurs provenant de l'international

La présidente rappelle la résolution du Conseil syndical du 28 mars 2025 « Embauche de personnes professeurs provenant de l'international : professions admissibles au traitement simplifié et restrictions pour les personnes professeurs d'universités québécoises ». Elle informe le Conseil que les démarches du SPUQ pour obtenir plus d'information à ce sujet auprès de l'administration sont demeurées vaines.

Application de la convention collective – Relations de travail

La parole est donnée à la 1^{re} vice-présidente, Henriette Bilodeau, qui présente les membres du Comité exécutif œuvrant aux relations de travail, soit les 1^{re}, 2^e et 4^e vice-présidences. Ces personnes sont accompagnées de la conseillère de la FP-CSN. Les vis-à-vis patronaux, rencontrés dans les Comités de relations de travail, sont la directrice du Service du personnel enseignant, la directrice du Bureau des relations de travail et un conseiller en ressources humaines. Les points abordés lors de ces rencontres concernent des manquements observés à la convention collective pouvant mener au dépôt de griefs de nature individuelle, collective (groupe de professeur·e·s) ou syndicale. Malgré le bon ton des rencontres où un dialogue ouvert est maintenu, la 1^{re} vice-présidente déplore un manque de volonté manifeste pour régler rapidement les situations rapportées par le syndicat. Elle explique la lenteur des personnes représentant l'administration à mettre en place les solutions proposées par la nécessité d'obtenir l'aval de leurs supérieurs. Cette absence de marge de manœuvre allonge indument le traitement des dossiers.

Henriette Bilodeau présente la teneur des vingt-cinq griefs en attente de règlement à ce jour : un certain nombre portent sur des mesures disciplinaires jugées déraisonnables, plusieurs concernent la Faculté des sciences de la santé, plus spécifiquement le non-respect des instances de l'UQAM dans le processus d'élaboration et de mise en place de ce projet – auquel le SPUQ ne s'oppose pas –, et d'autres contestent la pratique du fractionnement de charge d'enseignement – des collègues reçoivent moins que les trois crédits prévus pour un cours. Enfin, Henriette Bilodeau mentionne que les responsables des relations de travail ont traité des situations portant sur l'intégrité en recherche et sur le climat de travail au sein de quelques départements. À cet égard, on apprend que certaines situations ont exigé d'interpeler le ministère du Travail pour mettre en place une intervention quadripartite (professeur·e·s ou personnel de soutien – représentant·e du ministère – représentant·e des ressources humaines – représentant·e du syndicat) afin de favoriser la collaboration pour améliorer le climat de travail.

On apprend qu'au cours de l'automne, la 1^{re} vice-présidente souhaite amorcer l'élaboration du cahier des demandes syndicales pour la prochaine négociation. À cet égard, on veut recueillir les commentaires et identifier les problèmes vécus par les professeur·e·s et les directions de départements ou de programmes. Des dates

de rencontres seront proposées prochainement sous la forme de rencontres 12 h – 14 h et de 16 h - 18 h.

Henriette Bilodeau rappelle les problèmes persistants relativement au service financier et mentionne qu'un comité sera mis en place afin d'identifier l'ensemble des problèmes rencontrés par les personnes professeures et invite les membres intéressés par cette question à la contacter en écrivant au syndicat. Les doléances ainsi recueillies seront présentées lors d'une rencontre du Comité des relations de travail et au vice-recteur à l'administration et aux finances.

La présidente d'assemblée donne la parole aux membres.

Des membres souhaitent obtenir plus d'information au sujet de l'annonce d'une éventuelle augmentation de la cotisation syndicale et connaître le moment où seront envoyées les informations permettant aux membres de se préparer en vue de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale prévue le 23 octobre prochain.

La présidente mentionne que le Comité exécutif s'active à collecter, organiser puis relayer aux membres les éléments pertinents dès que possible et précise que le l'information sera diffusée lors de l'assemblée générale. Elle précise que le Comité exécutif étudie la possibilité de proposer une augmentation de la cotisation syndicale sans en divulguer la hauteur. Aussi, elle souligne ne pas vouloir révéler les stratégies relativement à la négociation de la convention collective.

Un membre demande quelles sont les actions de solidarité envers les travailleurs et travailleuses de la STM prévues par le Comité exécutif du SPUQ. Il lui demande également d'adopter une résolution d'appui aux grévistes.

5.2 Informations des autres comités

La présidente d'assemblée s'adresse au Conseil afin de voir si des membres des différents comités du SPUQ souhaitent prendre la parole. Personne ne se manifeste.

6. Réduction de l'espace de stockage des données

Frédéric Fournier, 2^e vice-président, contextualise le projet de résolution. Il rappelle l'envoi d'un courriel en mai 2025 par le vice-rectorat aux systèmes d'information (VRSI) informant les membres que l'espace de stockage des données numériques allait être soumis à des quotas, et, par conséquent, ils devaient procéder à un élagage de leur espace afin de respecter la limite. On apprend qu'un contrat conclu entre Microsoft et l'UQAM en 2018 offrait un espace de stockage illimité aux membres. Cependant, l'entreprise a récemment revu les conditions du contrat avec l'UQAM en proposant de nouvelles règles, notamment la limite d'espace de stockage à partir du 1^{er} octobre prochain. Frédéric Fournier mentionne que des personnes professeures inquiètes de ne plus pouvoir accéder à leurs données de recherche, de création ou à leur matériel d'enseignement ont contacté le SPUQ pour trouver des solutions. Le 2^e vice-président a recueilli les problèmes rencontrés par les membres du SPUQ (p. ex. manque d'espace nécessaire pour héberger les revues scientifiques, les mémoires et thèses, le matériel vidéo pour la recherche). Une rencontre avec le vice-recteur aux systèmes d'information a permis d'apprendre que les nouvelles limites de stockage touchent actuellement 225 personnes professeures et que ce dernier ne connaissait pas la nature des fichiers stockés.

LIMITES IMPOSÉES PAR LE VICE-RECTORAT AUX SYSTÈMES D'INFORMATION POUR L'ESPACE DE STOCKAGE DES DONNÉES NUMÉRIQUES ET DES COURRIELS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'annonce du Vice-rectorat aux systèmes d'information (VRSI), en date du 12 octobre 2018, accordant un accès à un espace de stockage infonuagique personnel illimité ainsi qu'à une boîte de courriel de 50 Go;

ATTENDU le courriel du VRSI du 27 mai 2025 précisant de nouvelles limites de stockage, soit : 20 Go pour les boîtes de courriel individuelles, 50 Go pour les boîtes partagées, 100 Go pour OneDrive (par compte utilisateur) et 200 Go pour Teams (par groupe);

- ATTENDU que, selon ces nouvelles règles, à compter du 1^{er} octobre 2025, toute personne dépassant les quotas ne pourra plus ni envoyer ni recevoir de courriels;
- ATTENDU que les mesures d'accompagnement proposées par les services informatiques ne répondent pas aux besoins de l'ensemble du corps professoral;
- ATTENDU qu'actuellement 225 professeures et professeurs dépassent déjà les nouvelles limites et se trouvent directement touchés par ces restrictions;
- ATTENDU que ces mesures, particulièrement contraignantes, auront des conséquences majeures sur les activités professionnelles des professeures et professeurs et qu'elles contreviennent au rôle de soutien que l'institution doit assumer, comme stipulé aux clauses 25.01 et 30.01 de la convention collective SPUQ-UQAM;
- ATTENDU les discussions en séances;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- EXIGE le gel immédiat de l'application des nouvelles limites de stockage des données numériques et des courriels;
- DEMANDE que des solutions adaptées aux besoins du corps professoral soient discutées rapidement avec le SPUQ, puis mises en place;
- DEMANDE qu'une communication claire soit transmise à l'ensemble du corps professoral pour l'informer de la situation et des démarches entreprises.

La discussion permet d'apprendre que des solutions proposées ne sont pas adaptées pour le travail effectué, notamment par les personnes professeures de l'École des médias, de l'École des arts visuels et médiatiques et du Département de musique. On apprend que des résolutions d'assemblées départementales ont été envoyées au VRSI. Des personnes professeures ont acheté de l'espace de stockage sur d'autres plateformes et souhaitent que les frais encourus soient remboursés. Un membre souligne que la loi n° 25 sur la protection des renseignements personnels interdit notamment l'utilisation de sources de stockage externes.

La discussion permet d'apporter des amendements à l'amiable.

25CS811 LIMITES IMPOSÉES PAR LE VICE-RECTORAT AUX SYSTÈMES D'INFORMATION POUR L'ESPACE DE STOCKAGE DES DONNÉES NUMÉRIQUES ET DES COURRIELS

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU l'annonce du Vice-rectorat aux systèmes d'information (VRSI), en date du 12 octobre 2018, accordant un accès à un espace de stockage infonuagique personnel illimité ainsi qu'à une boîte de courriel de 50 Go;
- [2] ATTENDU le courriel du VRSI du 27 mai 2025 précisant de nouvelles limites de stockage, soit : 20 Go pour les boîtes de courriel individuelles, 50 Go pour les boîtes partagées, 100 Go pour OneDrive (par compte utilisateur) et 200 Go pour Teams (par groupe);
- [3] ATTENDU que, selon ces nouvelles règles, à compter du 1^{er} octobre 2025, toute personne dépassant les quotas ne pourra plus ni envoyer ni recevoir de courriels;
- [4] ATTENDU que les mesures d'accompagnement proposées par les services informatiques ne répondent pas aux besoins de l'ensemble du corps professoral;

- [5] ATTENDU qu'actuellement 225 professeures et professeurs dépassent déjà les nouvelles limites et se trouvent directement touchés par ces restrictions;
- [6] ATTENDU que ces mesures, particulièrement contraignantes, auront des conséquences majeures sur les activités professionnelles des professeures et professeurs et qu'elles contreviennent au rôle de soutien que l'institution doit assumer, comme stipulé aux clauses 25.01 et 30.01 de la convention collective SPUQ-UQAM;
- [7] ATTENDU les discussions en séances;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- [8] EXIGE le gel de l'application des nouvelles limites de stockage des données numériques et des courriels jusqu'à ce que des solutions adéquates aient été trouvées et mises en place;
- [9] DEMANDE que des solutions adaptées aux besoins du corps professoral soient discutées rapidement avec le SPUQ, puis mises en place;
- [10] DEMANDE qu'une communication claire soit transmise à l'ensemble du corps professoral pour l'informer de la situation et des démarches entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Le génocide à Gaza, la solidarité internationale et le ralliement autour de la flottille humanitaire *Sumud*

Alejandro Lorite, 3^e vice-président, remercie les membres du Conseil syndical d'accueillir à la dernière minute le projet de résolution du Comité exécutif et précise que l'information justifiant la résolution a été diffusée la veille de la présente réunion. Il contextualise le projet de résolution en rappelant que le Conseil syndical s'est prononcé à deux reprises sur la question de la guerre à Gaza. Il mentionne que le projet de résolution s'appuie sur la publication récente du rapport de la Commission d'enquête indépendante des Nations-Unies sur le territoire palestinien occupé qui a cristallisé l'analyse de la situation à Gaza caractérisée comme un génocide. Il mentionne également l'existence de rapports publiés par des ONG locales situées en Palestine et en Israël, dont les conclusions convergent avec celles de la Commission d'enquête indépendante. Alejandro Lorite rappelle que le contenu des résolutions passées du Conseil syndical du SPUQ s'articulait autour de la solidarité intersyndicale et se fondait sur des appels à la solidarité intersyndicale internationale, notamment de segments de la société civile palestinienne. La résolution présente suit dans la même lignée, en répondant à des appels à la solidarité intersyndicale internationale en lien avec la situation d'une flottille humanitaire à destination de Gaza et menacée par les Forces de défense israéliennes. Il mentionne dans ce contexte que la CSN, à laquelle est affiliée le SPUQ, fait partie de la même association intersyndicale internationale (la Confédération syndicale internationale) que la principale centrale syndicale en Israël (le *Hitadruť*). Le projet de résolution fait donc état d'une mobilisation des syndicats européens en lien avec la constitution de la flottille humanitaire et l'appel qui a été lancé par ces syndicats à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils s'engagent à protéger la flottille. Le projet de résolution expose le contexte de blocus empêchant l'aide humanitaire d'atteindre la population de Gaza en l'affamant et en la laissant dans une situation de précarité extrême. La proposition du Comité exécutif demande, entre autres, à l'exécutif de la CSN et à sa présidente de prendre position sur le génocide en cours à Gaza et de solliciter le président de la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël pour qu'il exige du gouvernement israélien le passage en toute sécurité de la flottille *Sumud* et la distribution de l'aide humanitaire à Gaza. Il est également demandé que la présidente de la CSN sollicite le Premier ministre du Canada pour qu'il garantisse la sécurité des membres de la flottille.

LE GÉNOCIDE À GAZA, LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET LE RALLIEMENT AUTOUR DE LA FLOTTILLE HUMANITAIRE *SUMUD*

Proposition du Comité exécutif

- [1] ATTENDU le [rapport de la Commission d'enquête indépendante des Nations Unies](#) sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël du 16 septembre 2025;
- [2] ATTENDU qu'au terme de son analyse la Commission conclut:
- [S]tatements made by Israeli authorities are direct evidence of genocidal intent. Additionally, on the basis of circumstantial evidence, the Commission finds that genocidal intent was the only reasonable inference that could be drawn based on the pattern of conduct of the Israeli authorities. Thus, the Commission concludes that the Israeli authorities and Israeli security forces have the genocidal intent to destroy, in whole or in part, the Palestinians in the Gaza Strip.
- [3] ATTENDU que le jour-même de la publication du rapport, les Forces de défense israéliennes ont déclenché une invasion terrestre de la ville de Gaza;
- [4] ATTENDU les [ordonnances de la Cour internationale de Justice](#) des 26 janvier, 28 mars et 24 mai 2025 exigeant du gouvernement d'Israël des mesures visant à la prévention d'actes de génocide à Gaza;
- [5] ATTENDU le rapport de l'organisation palestinienne *Al-Haq* du 22 juillet 2025 intitulé « [Third States and International Organisations Complicity in Genocide through the Failure to Protect Palestinians and Failure to Enforce International Law](#) », et le rapport de l'organisation palestinienne *Palestinian Center for Human Rights* du 28 août 2025 intitulé « [Voices of Genocide](#) »;
- [6] ATTENDU le rapport de l'organisation israélienne *B'Tselem* du 27 juillet 2025 intitulé [Our Genocide](#), et le rapport de l'organisation israélienne *Physicians for Human Rights* intitulé [Genocide in Gaza](#) du 28 juillet 2025;
- [7] ATTENDU [l'appel de la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël](#) (le *Histadrut*) à la grève générale en septembre 2024 pour forcer un cessez-le-feu à Gaza;
- [8] ATTENDU le [refus de la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël](#) de participer à la grève générale le 17 août 2025, pourtant soutenue entre autres par des universités, des organisations de la société civile, le Barreau d'Israël, et 80 municipalités, en contestation de la stratégie du gouvernement Netanyahu à Gaza, de l'occupation de la ville de Gaza, et en faveur d'une fin négociée à la guerre;
- [9] ATTENDU que le selon [les termes mêmes utilisés](#) par la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël :
- If the trade union movement is to remain a force for good, it must return to its roots. That means standing up for all workers, Israeli and Palestinian alike, without prejudice or political bias. It means engaging in honest dialogue, rejecting extremism, and promoting coexistence over confrontation. Solidarity is not a slogan. It is a responsibility. And it must be extended to all, or it means nothing at all.
- [10] ATTENDU que la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël a manifesté [l'importance d'acheminer l'aide humanitaire à Gaza](#);
- [11] ATTENDU la constitution le 31 août 2025 de la [flottille humanitaire Sumud](#), d'une cinquantaine de vaisseaux, affrétés par des organisations de la société civile internationale, à destination de Gaza malgré le blocus naval des côtes palestiniennes par les Forces de défense israéliennes;
- [12] ATTENDU la [coalition intersyndicale européenne et internationale](#) organisée en soutien à la flottille *Sumud*, et la menace des dockers

européens de bloquer le trafic portuaire si la flottille est interceptée par les Forces de défense israéliennes;

- [13] ATTENDU que la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël est membre de la Confédération syndicale internationale, tout comme l'est la Confédération des syndicats nationaux (CSN);
- [14] ATTENDU les résolutions du Conseil syndical du SPUQ du 16 février 2024 et du 31 mai 2024 concernant la guerre à Gaza;
- [15] ATTENDU l'importance de la solidarité internationale des travailleuses et travailleurs, et la responsabilité historique qui pèse sur les organisations syndicales progressistes de s'opposer au fascisme et au colonialisme sous toutes leurs formes;
- [16] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- [17] AFFIRME sa solidarité avec le peuple palestinien dans l'exercice de son droit à l'autodétermination et à la survie, ainsi qu'avec les organisations syndicales palestiniennes;
- [18] AFFIRME sa solidarité avec les forces progressistes israéliennes qui s'opposent au gouvernement fascisant de Netanyahu et à la campagne militaire caractérisée de génocidaire par la Commission d'enquête indépendante des Nations Unies;
- [19] REJETTE l'instrumentalisation irresponsable de l'antisémitisme par le gouvernement fascisant de Netanyahu pour protéger ses actions criminelles de la critique internationale et du jugement de l'histoire;
- [20] SALUE l'initiative courageuse des dockers européens et la solidarité affichée par les personnes et organisations qui les appuient, et déplore que l'inaction des gouvernements oblige les travailleuses et travailleurs à des mesures d'action directe pour s'opposer à ce qui est caractérisé par les Nations Unies comme un génocide;
- [21] DEMANDE à l'exécutif de la CSN de saisir la Confédération syndicale internationale en vue d'une prise de position sur la qualification historique du génocide en cours à Gaza et sur les conséquences à en tirer pour le mouvement syndical international;
- [22] DEMANDE à la Présidente de la CSN, Caroline Senneville, de solliciter personnellement le Président de la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël, Arnon Bar-David, pour qu'il exige du gouvernement israélien des garanties pour le libre passage de la flottille *Sumud* et une distribution libre des denrées humanitaires auprès de la population de Gaza.
- [23] DEMANDE à la Présidente de la CSN de solliciter le Premier ministre du Canada pour qu'il garantisse la sécurité des membres de la flottille et l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza;
- [24] MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour qu'il achemine d'urgence cette résolution aux autres organisations syndicales de l'UQAM, à l'exécutif de la CSN, à l'exécutif du Conseil central de la CSN pour le Montréal métropolitain, et à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

Des membres remercient le Comité exécutif pour le projet de résolution.

La discussion permet d'apporter des modifications.

AMENDEMENT

Sur proposition de Jean-Marie Lafortune, appuyée par Leila Celis, le paragraphe 24 est modifié de la façon suivante :

[24] MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour qu'il achemine d'urgence cette résolution aux autres organisations syndicales de l'UQAM, à l'exécutif de la CSN, à l'exécutif du Conseil central de la CSN pour le Montréal métropolitain, et à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

[24] MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour qu'il achemine d'urgence cette résolution à toutes les organisations syndicales appelées à l'action.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Amendement à l'amiable

Le paragraphe 23 est modifié de la manière suivante :

[23] DEMANDE à la Présidente de la CSN de solliciter le Premier ministre du Canada pour qu'il garantisse la sécurité des membres de la flottille et l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza;

[23] DEMANDE à la Présidente de la CSN de solliciter le Premier ministre du Canada pour que le Canada garantisse la sécurité des membres de la flottille et l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza;

25CS812 LE GÉNOCIDE À GAZA, LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET LE RALLIEMENT AUTOUR DE LA FLOTTILLE HUMANITAIRE *SUMUD*

Proposition du Comité exécutif

[1] ATTENDU le [rapport de la Commission d'enquête indépendante des Nations Unies](#) sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël du 16 septembre 2025;

[2] ATTENDU qu'au terme de son analyse la Commission conclut:

[S]tatements made by Israeli authorities are direct evidence of genocidal intent. Additionally, on the basis of circumstantial evidence, the Commission finds that genocidal intent was the only reasonable inference that could be drawn based on the pattern of conduct of the Israeli authorities. Thus, the Commission concludes that the Israeli authorities and Israeli security forces have the genocidal intent to destroy, in whole or in part, the Palestinians in the Gaza Strip.

[3] ATTENDU que le jour-même de la publication du rapport, les Forces de défense israéliennes ont déclenché une invasion terrestre de la ville de Gaza;

[4] ATTENDU les [ordonnances de la Cour internationale de Justice](#) des 26 janvier, 28 mars et 24 mai 2025 exigeant du gouvernement d'Israël des mesures visant à la prévention d'actes de génocide à Gaza;

[5] ATTENDU le rapport de l'organisation palestinienne *Al-Haq* du 22 juillet 2025 intitulé « [Third States and International Organisations Complicity in Genocide through the Failure to Protect Palestinians and Failure to Enforce International Law](#) », et le rapport de l'organisation palestinienne *Palestinian Center for Human Rights* du 28 août 2025 intitulé « [Voices of Genocide](#) »;

[6] ATTENDU le rapport de l'organisation israélienne *B'Tselem* du 27 juillet 2025 intitulé [Our Genocide](#), et le rapport de l'organisation israélienne *Physicians for Human Rights* intitulé [Genocide in Gaza](#) du 28 juillet 2025;

[7] ATTENDU [l'appel de la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël](#) (le *Histadrut*) à la grève générale en septembre 2024 pour forcer un cessez-le-feu à Gaza;

[8] ATTENDU le [refus de la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël](#) de participer à la grève générale le 17 août 2025, pourtant

soutenue entre autres par des universités, des organisations de la société civile, le Barreau d'Israël, et 80 municipalités, en contestation de la stratégie du gouvernement Netanyahu à Gaza, de l'occupation de la ville de Gaza, et en faveur d'une fin négociée à la guerre;

[9] ATTENDU que le selon [les termes mêmes utilisés](#) par la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël :

If the trade union movement is to remain a force for good, it must return to its roots. That means standing up for all workers, Israeli and Palestinian alike, without prejudice or political bias. It means engaging in honest dialogue, rejecting extremism, and promoting coexistence over confrontation. Solidarity is not a slogan. It is a responsibility. And it must be extended to all, or it means nothing at all.

[10] ATTENDU que la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël a manifesté [l'importance d'acheminer l'aide humanitaire à Gaza](#);

[11] ATTENDU la constitution le 31 août 2025 de la [flottille humanitaire Sumud](#), d'une cinquantaine de vaisseaux, affrétés par des organisations de la société civile internationale, à destination de Gaza malgré le blocus naval des côtes palestiniennes par les Forces de défense israéliennes;

[12] ATTENDU la [coalition intersyndicale européenne et internationale](#) organisée en soutien à la flottille *Sumud*, et la menace des dockers européens de bloquer le trafic portuaire si la flottille est interceptée par les Forces de défense israéliennes;

[13] ATTENDU que la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël est membre de la Confédération syndicale internationale, tout comme l'est la Confédération des syndicats nationaux (CSN);

[14] ATTENDU les résolutions du Conseil syndical du SPUQ du 16 février 2024 et du 31 mai 2024 concernant la guerre à Gaza;

[15] ATTENDU l'importance de la solidarité internationale des travailleuses et travailleurs, et la responsabilité historique qui pèse sur les organisations syndicales progressistes de s'opposer au fascisme et au colonialisme sous toutes leurs formes;

[16] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

[17] AFFIRME sa solidarité avec le peuple palestinien dans l'exercice de son droit à l'autodétermination et à la survie, ainsi qu'avec les organisations syndicales palestiniennes;

[18] AFFIRME sa solidarité avec les forces progressistes israéliennes qui s'opposent au gouvernement fascisant de Netanyahu et à la campagne militaire caractérisée de génocidaire par la Commission d'enquête indépendante des Nations Unies;

[19] REJETTE l'instrumentalisation irresponsable de l'antisémitisme par le gouvernement fascisant de Netanyahu pour protéger ses actions criminelles de la critique internationale et du jugement de l'histoire;

[20] SALUE l'initiative courageuse des dockers européens et la solidarité affichée par les personnes et organisations qui les appuient, et déplore que l'inaction des gouvernements oblige les travailleuses et travailleurs à des mesures d'action directe pour s'opposer à ce qui est caractérisé par les Nations Unies comme un génocide;

[21] DEMANDE à l'exécutif de la CSN de saisir la Confédération syndicale internationale en vue d'une prise de position sur la qualification historique du génocide en cours à Gaza et sur les conséquences à en tirer pour le mouvement syndical international;

- [22] DEMANDE à la Présidente de la CSN, Caroline Senneville, de solliciter personnellement le Président de la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël, Arnon Bar-David, pour qu'il exige du gouvernement israélien des garanties pour le libre passage de la flottille *Sumud* et une distribution libre des denrées humanitaires auprès de la population de Gaza.
- [23] DEMANDE à la Présidente de la CSN de solliciter le Premier ministre du Canada pour que le Canada garantisse la sécurité des membres de la flottille et l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza;
- [24] MANDATE le Comité exécutif du SPUQ pour qu'il achemine d'urgence cette résolution à toutes les organisations syndicales appelées à l'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

Julia Poyet prend la parole pour expliquer la procédure d'assemblée, notamment en ce qui concerne les propositions d'amendements, qui permet de débattre et de s'entendre sur les propositions apportées en séance. Elle ajoute que le débat fait naître une certaine satisfaction au regard des décisions prises par les membres du Conseil.

D. Dépôt de documents

À la demande de la présidente d'assemblée, Geneviève Hervieux, explique les dossiers se retrouvant dans ce point inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil syndical.

Levée de la réunion à 14 h 30.

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 18 septembre 2025)

1. Projet d'ordre du jour
2. SPUQ, projet du procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical du SPUQ tenue le 28 mars 2025
3. SPUQ, projet de résolution : « Limites imposées par le Vice-rectorat aux systèmes d'information pour l'espace de stockage des données numériques et des courriels »
4. SPUQ, projet de résolution : « Le génocide à Gaza, la solidarité internationale et le ralliement autour de la flottille humanitaire *Sumud* » »
5. Document déposé D-1 : Résolution du Conseil exécutif du 27 mai 2025 « Enseignement en ligne à l'UQAM : Appui au projet de résolution soumis à la Commission des études par le SPPEUQAM »
6. Document déposé D-2 : « État des dons et appuis adoptés pour l'année financière 2025-2026 »
7. Document déposé D-3 : Tableau des « Dégrèvements et libérations du SPUQ pour l'année 2025-2026 »
8. Document déposé D-4 : « Nombre et type de griefs en cours »